

**DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
À LA CROISSANCE VERTE**

UNE NÉCESSITÉ ENVIRONNEMENTALE

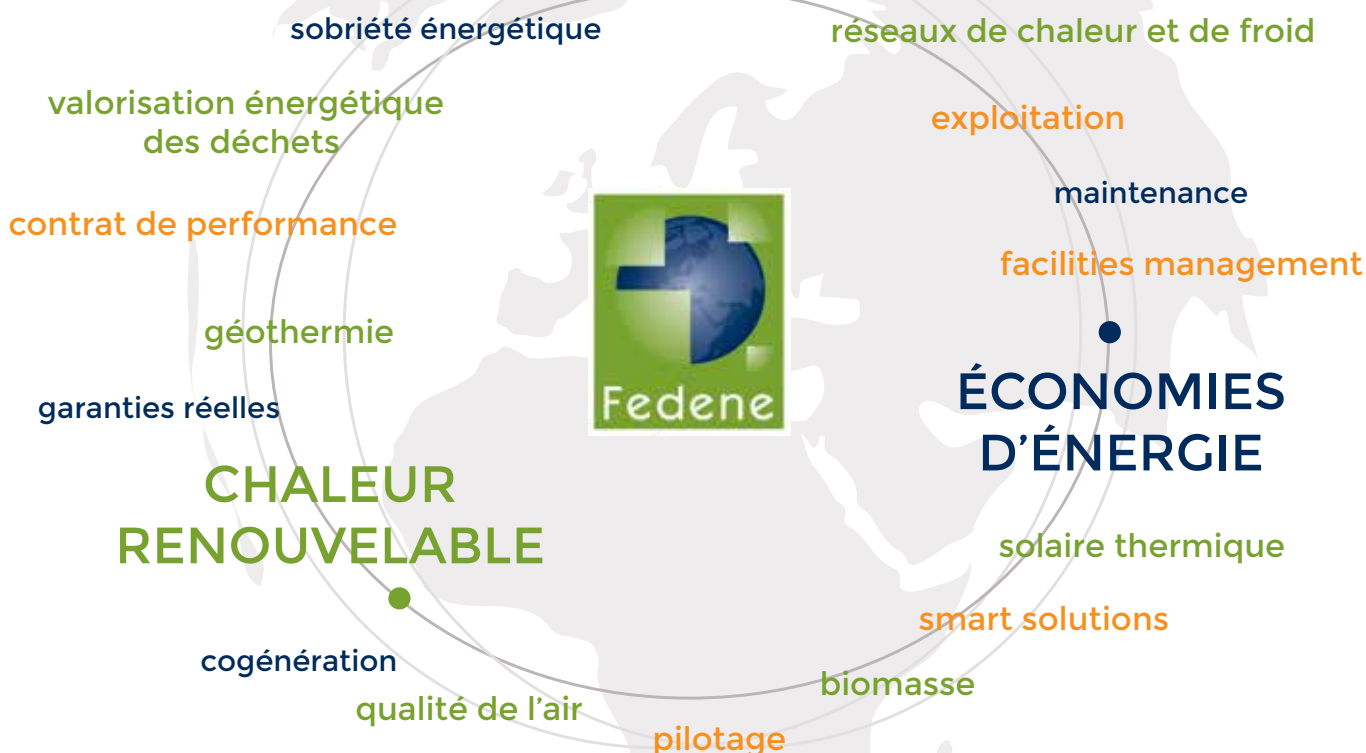
UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

**UN LEVIER DE RELANCE
ÉCONOMIQUE**

**Les contributions en faveur de la chaleur renouvelable et des économies d'énergie.
Analyse et propositions des acteurs, investisseurs, exploitants regroupés au sein de la FEDENE.**

www.fedene.fr

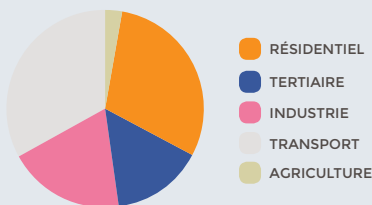
SERVICES



IL EST URGENT D'AGIR !

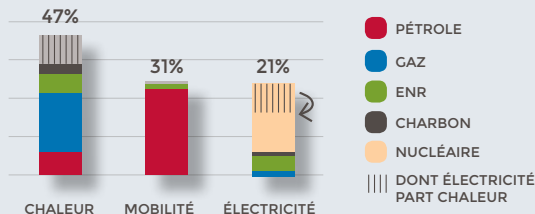
Il faut remettre l'accent sur deux objectifs majeurs de la transition énergétique :

- 14,5 ÉCONOMIES Mtep D'ÉNERGIE (EN 2023)



CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR ET %

+ 4,9 CHALEUR RENOUEVABLE (EN 2023)



CONSOMMATION FINALE PAR USAGE (en Mtep)

LES 8 PISTES PERMETTANT DE PASSER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À LA CROISSANCE VERTE

Ces objectifs nécessitent des investissements supplémentaires très importants (10 à 15 Mds € par an). Compte-tenu des contraintes budgétaires, seul un autofinancement par le marché permettra de mobiliser de tels moyens, ce qui suppose que les conditions de compétitivité des solutions EnR&R thermiques et d'économies d'énergie soient rétablies suite au choc sur le prix des énergies fossiles par une trajectoire de valorisation CO₂ (contribution climat énergie).

- AXE 1.** Mettre le développement de la chaleur renouvelable et les économies d'énergie au coeur des priorités.
- AXE 2.** Rééquilibrer les conditions de marché pour rétablir la viabilité économique des projets.
- AXE 3.** Recentrer les aides sur les priorités de ces nouveaux marchés « verts » et y intégrer un principe « coût efficacité ».
- AXE 4.** Développer les mesures d'accompagnement appropriées.
- AXE 5.** Relancer la commande publique.
- AXE 6.** Accélérer l'implication des régions et des territoires dans la transition énergétique.
- AXE 7.** Améliorer la qualité de l'air.
- AXE 8.** Privilégier une transition énergétique, créatrice d'innovations.

TRANSFORMER LES OBJECTIFS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN PROJET DE CROISSANCE VERTE

La France, par son implication dans les COP21 et 22 matérialisés par les Accords de Paris, a pris un rôle moteur et une responsabilité sur la lutte contre le réchauffement climatique qui contribuent à son rayonnement international.

Les citoyens de notre pays ont pris conscience des enjeux du réchauffement climatique et attendent des actions sur le terrain, notamment dans le domaine des énergies pour concrétiser nos engagements.



PAR
PASCAL ROGER,
PRÉSIDENT
DE LA FEDENE

Après un long processus de maturation initié par le Grenelle de l'environnement, la Loi sur la Transition énergétique puis la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ont clairement tracé les enjeux et les ambitions, quantifié et programmé ces objectifs dans la durée tout en vérifiant que ces derniers étaient atteignables.

Pour atteindre ces objectifs environnementaux, tout en favorisant la croissance économique, les entreprises de services énergétiques, réunies au sein de la FEDENE, interviennent concrètement sur le terrain pour monter des projets d'économies d'énergie, de chaleur renouvelable, de réseaux de chaleur. Elles partagent pleinement ces ambitions mais constatent sur le terrain un décalage croissant dans le démarrage des projets qui seuls permettront l'atteinte de ces objectifs.

Enfin, l'actualité récente montre l'interaction forte entre une politique énergétique "propre" et les enjeux de santé publique, notamment en milieu urbain.

L'objectif de ce document est donc, sur la base de notre expérience concrète de terrain, de lancer une réflexion positive et d'identifier des pistes d'action qui peuvent être mises en œuvre rapidement sans peser lourdement sur des ressources financières publiques limitées.

NOTRE ANALYSE REPOSE SUR QUELQUES CONSTATS ET IDÉES SIMPLES

1. Si l'on compare, sur une même base, les objectifs visés par la transition énergétique **deux thématiques représentent plus de deux tiers des enjeux** :

- Les économies d'énergie.
- La chaleur renouvelable et de récupération.

En effet, l'électricité nucléaire et renouvelable qui accapare une large partie du débat public ne représente que 21 % des usages de l'énergie dans notre pays.

2. Les chantiers de la transition énergétique constituent **une opportunité et un formidable levier de relance économique**, sans peser sur les dépenses publiques, sous réserve de créer des conditions de marché et un environnement favorables.

3. La Transition Énergétique nous fait passer d'un monde de fournitures d'énergies à celui de **solutions énergétiques**. Notre pays dispose d'autant d'atouts considérables et de compétences pour ce faire : bureaux d'études, installateurs, équipementiers, et bien entendu les entreprises de services énergétiques, de taille locale mais aussi des champions internationaux. Par contre, nous prenons du retard par rapport aux trajectoires prévues.

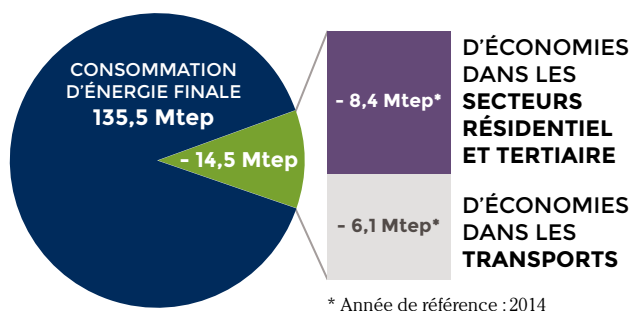
IL EST DONC URGENT D'AGIR

HIÉRARCHISER ET RENFORCER LES EFFORTS SUR DEUX ENJEUX MAJEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LA CHALEUR RENOUVELABLE

L'analyse quantitative des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie et de la situation actuelle fait ressortir clairement la prédominance de ces enjeux.

- 14,5 ÉCONOMIES Mtep D'ÉNERGIE (en 2023)

Le premier axe de la transition énergétique est la **réduction des consommations d'énergie**, de 150 Mtep en 2014 à 135,5 Mtep en 2023. Cette évolution doit se poursuivre à 1,2 % par an pour atteindre au total 38 % d'économies réalisées en 2030.



Le principal effort est attendu dans les secteurs résidentiel et tertiaire avec une réduction de 8,4 Mtep en 2023 - les transports contribuent pour 6,1 Mtep.

En 2014, ces deux secteurs représentaient à eux seuls 45 % de la consommation finale d'énergie en France, dont 80% sous forme de chaleur.

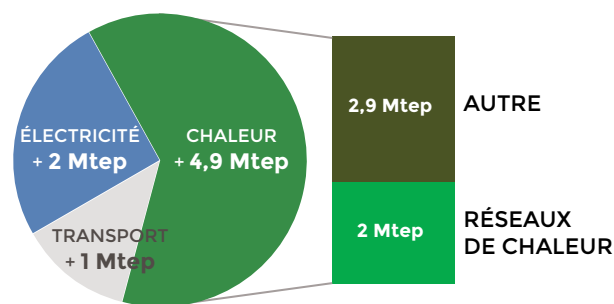
Ces gains pour les clients résidentiels et tertiaires se chiffrent, sur la période 2014 à 2023, à 40 Mds € environ. L'impact de ces économies sur les importations peut être estimé à 12 Mds €¹.

A noter : le rythme actuel de réduction de la consommation d'énergies n'est pas en ligne avec cet objectif, tout comme le rythme de rénovation des logements en deçà des 500 000 annuels prévus.

¹ Estimation réalisée avec un baril de pétrole à 50€.

+ 4,9 CHALEUR Mtep RENOUEVELABLE (en 2023)

Le premier poste de consommation énergétique en France est la **chaleur** : celle-ci représente en 2014 plus de 45 % des consommations d'énergie, utilisées principalement par les secteurs résidentiels et tertiaires.



L'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 % en 2023, soit 7,9 Mtep. Le développement de la chaleur renouvelable représente 60 % de cet effort, i.e. 4,9 Mtep, dont 2 Mtep environ transiteront par les réseaux de chaleur.

En comparaison, les objectifs fixés pour l'électricité et la mobilité renouvelable sont respectivement de 2 Mtep et 1 Mtep.

A noter : un retard d'1 Mtep apparaît déjà en 2014 par rapport aux objectifs fixés pour 2010 sur la chaleur renouvelable, qui devrait s'accroître en 2015 et 2016. Cet écart reflète le déséquilibre compétitif qui résulte de la baisse du prix des énergies fossiles et de l'insuffisance des mesures compensatoires, notamment au niveau des aides.

ENJEUX

1. Structurer et relancer la filière bois énergie qui a une contribution majeure à apporter.
2. Mobiliser les autres potentiels tels que les énergies de récupération industrielles - gisement évalué à 4,4 Mtep -, la valorisation énergétique des déchets et des combustibles solides de récupération (CSR).
3. Densifier et étendre les réseaux existants et créer de nouveaux réseaux de chaleur.

LA CROISSANCE VERTE, UNE OPPORTUNITÉ DE RELANCE ÉCONOMIQUE À SAISIR

Transformer un enjeu en opportunité : les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la transition énergétique se traduiront par un accroissement du PIB et du pouvoir d'achat des ménages. Création d'emplois, valorisation de ressources locales en substitution des importations d'énergies fossiles, économies pour les usagers, telles seront les principales retombées de la croissance verte. Par contre cela présuppose de recréer les conditions économiques ad hoc pour équilibrer et accélérer ces investissements.

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS QUI GÉNÈRENT DE NOUVELLES RESSOURCES

Atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie requiert une forte croissance des investissements d'ici à 2020. Ils s'établissent actuellement à 32 Mds €/an et devraient augmenter de l'ordre de 10 à 15 Mds €/an. Ils doivent cibler en priorité le développement de la chaleur renouvelable et de récupération ainsi que les économies d'énergie dans le bâtiment et l'industrie.

Les économies d'énergie de 8,4 Mtep attendues en 2023 - hors transport- représenteront des ressources financières cumulées d'environ 40 Mds € pour financer ces investissements :

- 3,1 Mds € en moyenne par an pour les clients résidentiels, qui atteindront 6,2 Mds € en 2023 ;
- 1,3 Mds € pour l'industrie et le tertiaire, pour atteindre 2,6 Mds € en 2023.

UN ÉQUILIBRE DE MARCHÉ À RESTAURER POUR RETABLIR LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS

La baisse brutale du prix des énergies fossiles a bouleversé les conditions de compétitivité des projets d'économies d'énergie et de développement de la chaleur renouvelable. Cette rupture se traduit déjà par un retard par rapport aux objectifs dans ces deux domaines.

Les projets d'électricité renouvelable qui bénéficient de prix de rachat garantis, indépendants des conditions de marché, n'ont en revanche pas été affectés par ce choc de compétitivité.

Compte-tenu de l'ampleur des investissements à engager, un rééquilibrage des conditions de marché s'impose, afin de mobiliser les fonds suffisants pour assurer l'autofinancement des projets de développement d'ENR&R thermiques et d'économies d'énergie, en combinant trajectoire carbone, aides publiques, financements, en fonction de l'évolution du prix des énergies fossiles.


UN LEVIER DE RELANCE ÉCONOMIQUE FORMIDABLE


Avant le décrochage du prix des énergies fossiles, et avec des dispositifs d'aides limités, de nombreux projets d'économies d'énergie, de chaleur renouvelable et de récupération ont pu être développés : construction de chaufferies au bois, développement et verdissement des réseaux de chaleur, mise en place de contrats de partenariat de performances énergétiques...

De tels projets ont eu des retombées rapides et positives en termes de croissance, d'économies financières et de compétitivité pour les clients, y compris dans des zones parfois en difficulté. La reconstitution de conditions de marché équivalentes aura des impacts tout à fait considérables, estimés ci-après.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA CROISSANCE VERTE (HORS TRANSPORT) - CUMULÉES 2023

 **+ 10 à 15 Mds €/an** d'investissements supplémentaires par an.

 **40 Mds €** cumulés d'économies : amortissements, pouvoir d'achat et compétitivité.

 **200 à 300 000** emplois supplémentaires.

 **0,5 %** de PIB complémentaire

 Importations cumulées : **- 38 Mtep** (hors transport) soit 12 Mds € en 2023.

 **Redynamisation de filières industrielles** bois, énergie.

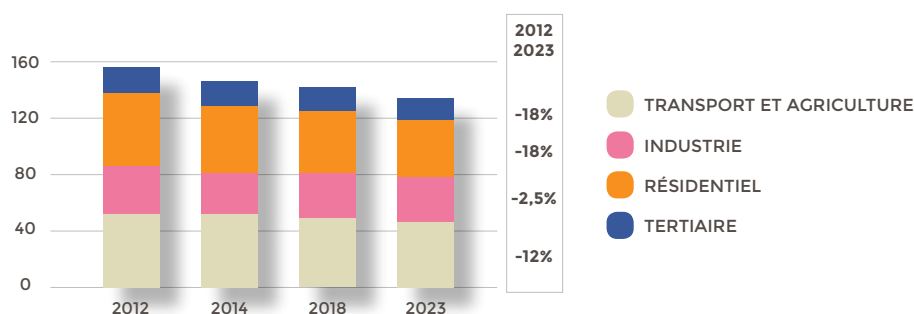
ENJEUX

Mettre en place les conditions permettant d'autofinancer les investissements nécessaires à la transition énergétique, vecteurs d'une relance économique soutenue.

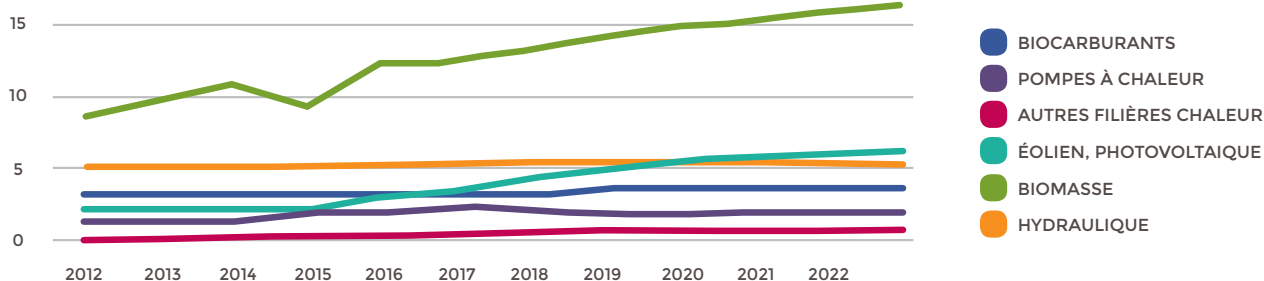
LES PISTES PERMETTANT DE PASSER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À LA CROISSANCE VERTE

Au regard de l'ambition affichée dans la programmation pluriannuelle de l'énergie en matière d'économies d'énergie et de développement de la chaleur renouvelable, les opérateurs d'efficacité énergétique et de chaleur renouvelable, regroupés au sein de la FEDENE, proposent un certain nombre de pistes très concrètes. Celles-ci ont vocation à dynamiser les investissements nécessaires pour monter et réaliser des projets. Ce sont de telles opérations qui permettront de concrétiser sur le terrain la transition énergétique de notre pays.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS FINALES (Mtep) PAR SEGMENT DE MARCHÉ 2012 À 2023



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2023



AXE 1 - METTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AU COEUR DES PRIORITÉS

Force est de constater que l'électricité renouvelable et le nucléaire captent l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics, et que les aides dont ils bénéficient pour leur développement apparaissent plus importantes que leur contribution aux objectifs de la transition énergétique.

Moins connue, la filière de la chaleur renouvelable et de récupération - la biomasse en tête - souffre de ce manque de visibilité alors qu'elle porte deux tiers des objectifs de développement des EnR. Il en est de même pour les économies d'énergie qui constituent pourtant l'autre enjeu principal de la transition énergétique.

Il est donc urgent et nécessaire de :

1. Rééquilibrer les conditions de marché afin de mieux valoriser les économies d'énergie et rendre compétitives les solutions de chaleur renouvelable et de récupération.
2. Promouvoir les contrats avec garanties réelles d'économies d'énergie, qui ont prouvé leur efficacité, d'autant qu'ils encouragent les maîtres d'ouvrage à s'engager dans de tels projets.
3. Réévaluer et réviser les dispositifs d'aide pour qu'ils soient réellement incitatifs et suffisants pour favoriser le lancement de projets d'économies d'énergie et de chaleur renouvelable. Ce point est développé à l'axe 3.

AXE 2 - RÉÉQUILIBRER LES CONDITIONS DE MARCHÉ POUR RÉTABLIR LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES PROJETS

Le rôle de l'Etat est essentiel pour recréer les conditions qui permettront d'atteindre les objectifs de croissance verte, en premier lieu pour **rééquilibrer les conditions de marché**. Une visibilité et une stabilité du marché sont également indispensables afin redonner la confiance nécessaire à tout projet d'investissement de long terme.

Agir sur la « taxe carbone » - ou contribution climat-énergie - serait de nature à rééquilibrer les conditions de marché. Plus important même que le prix du CO₂, c'est la trajectoire de cette taxe, annoncée dans la loi sur la transition énergétique, qui nécessiterait d'être confirmée et garantie.

Une trajectoire "certaine" faciliterait le montage des projets d'économies d'énergie comme de développement des EnR&R, qui prennent quelques années avant d'être concrétisés.

L'évolution du système de quotas (ETS) auxquels sont soumis les industriels, ne peut s'envisager qu'à un niveau européen voire au-delà, pour ne pas dégrader la compétitivité des entreprises françaises exposées à la concurrence internationale et à un risque de délocalisation.

Cette hausse de la valeur CO₂ doit s'accompagner d'un dispositif compensatoire, prenant par exemple la forme d'un allègement de charges ou de taxes.

AXE 3 - RECENTRER LES AIDES SUR LES PRIORITÉS DE CES NOUVEAUX MARCHÉS « VERTS » ET Y INTÉGRER UN PRINCIPE « COÛT EFFICACITÉ »

En complément et dans la période intermédiaire jusqu'à rétablissement de conditions de marché « normales », un effort particulier est nécessaire sur les aides publiques pour ne pas augmenter le retard déjà accumulé par rapport aux objectifs.

Les mécanismes d'aides doivent donc être :

- **Réévalués sur une même base** (ratio aide en €/MWh ou en €/tCO₂ économisée) pour prioriser les actions qui ont le plus besoin d'aide et qui présentent la meilleure efficacité économique :
- *Pour les objectifs de chaleur renouvelable :*
 - Nécessité de doubler - à terme tripler - le Fonds Chaleur qui est reconnu par tous comme le mécanisme le plus efficace à la tonne de CO₂ économisée : aide moyenne de 3,4 €/MWh (200 M€/an) versus 22,5 €/MWh (5 Mds €/an) pour l'électricité.

suite axe 3

- *Pour les économies d'énergie :*

- Réévaluer l'efficacité et le caractère incitatif des certificats d'économies d'énergie, qui sont aujourd'hui le principal mécanisme de soutien, mais insuffisamment valorisé. Sur ce dispositif, le mécanisme de fixation des prix par le marché est à rendre plus prévisible. Actuellement la valeur de 2 €/MWhcumac est nettement insuffisante pour déclencher des actions d'économies d'énergies. A l'inverse la valeur plafond de 20 € serait beaucoup trop importante, générerait des effets d'aubaine et pèserait lourdement sur la facture des clients finaux ;

- Renforcer les garanties réelles d'économies d'énergie par des bonifications plus importantes ;

- Adapter les modalités pour rendre les dispositifs efficaces sur tous les segments, notamment le logement collectif.

- **Simplifiés et reconcentrés** : une telle disposition contribuerait à lutter contre l'éparpillement des aides qui les rendent peu lisibles et qui génèrent des coûts de gestion administrative importants et superflus : crédits d'impôt, chèques énergie, CEE précarité, écoprêts, ...

AXE 4 - DÉVELOPPER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT APPROPRIÉES

Un rôle majeur de l'Etat est de créer un cadre propice au développement des projets. Les pistes ci-dessous faciliteraient sans incidence budgétaire l'atteinte des objectifs :

- **Éviter les « surtranspositions » de textes européens ou les changements fréquents de réglementations, de nature à déstabiliser l'équilibre économique des projets** : privilégier les mesures administratives simples, transparentes et efficaces ;
- **Mettre en place des instruments de financement innovants**, de long terme, comme une meilleure utilisation des plans Juncker par exemple ;
- **Mettre en place des fonds de garantie pour les projets structurants ou industriels** qui pourraient débloquer ou faciliter de nombreuses opérations.

L'Etat peut également accompagner les politiques de filières contribuant à la transition énergétique, comme il le fait déjà pour certaines d'entre elles :

- **Comité stratégique de la filière bois** pour valoriser le potentiel très important et sous-utilisé de la forêt française et développer toutes les utilisations du bois, dont le bois-énergie ;
- **Filière des services et équipements énergétiques** qui réunit en France un certain nombre de champions mondiaux, mais également un large tissu de PME et d'artisans locaux.

AXE 5 - RELANCER LA COMMANDE PUBLIQUE EN ANTICIPANT LES ÉCONOMIES FUTURES GÉNÉRÉES PAR LES PROJETS, SANS FRAGILISER LES BUDGETS PUBLICS

En trois ans, de 2012 à 2015, le montant total de la commande publique a chuté de 22 %, passant de 80,1 Mds € à 67,5 Mds €. Les dépenses d'investissement et d'entretien sont particulièrement touchées et sont aujourd'hui insuffisantes pour maintenir et moderniser le parc de logements.

1. Rénover le patrimoine public et optimiser la dépense publique : l'Etat et les collectivités ont un patrimoine important à rénover ¹ et doivent aussi optimiser leurs coûts de fonctionnement. Ils ont également une responsabilité d'exemplarité en matière de respect des objectifs fixés par la loi de transition énergétique, dont l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 a pris du retard.

2. Développer et favoriser les appels à projets « auto-portants financièrement » : ces projets peuvent constituer, en mobilisant l'initiative et les capacités financières privées, une réponse aux besoins en matière d'investissements publics et constituer un levier important de relance et d'impulsion économique.

- Ils peuvent se concrétiser sous différentes formes : Les délégations de services publics (DSP) pour le développement des réseaux de chaleur qui ont un rôle et une efficacité reconnus pour le développement massif et rapide de la chaleur renouvelable et de récupération en milieu urbain ;
- Les appels à projets Energiebio², « CSR »³, biogaz et les appels d'offres relatifs à la cogénération biomasse qui ont démontré leur efficacité lorsque les conditions de marché étaient équilibrées ;
- Les projets sous forme de CREM⁴ ou de Contrats de Partenariat de performance énergétique pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

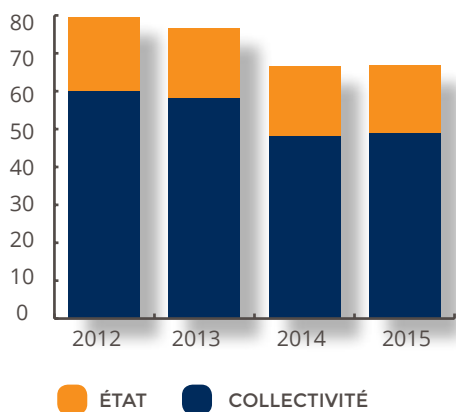
¹ Évalué à plus de 370 millions de m²

² Désignés jusqu'en 2016 sous le nom « BCIAT » (Bois Chaleur Agriculture Tertiaire)

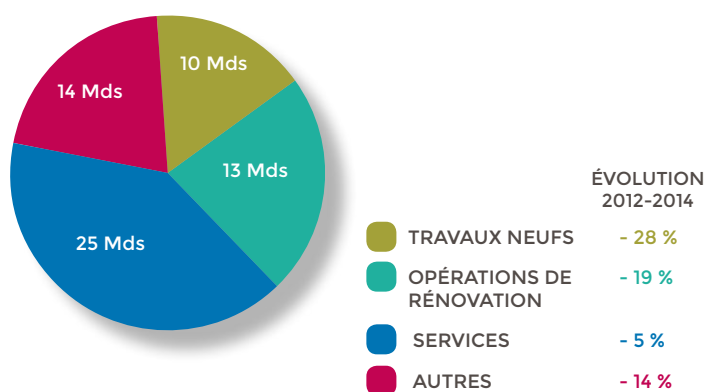
³ Combustibles solides de récupération

⁴ Conception Réalisation Exploitation Maintenance

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR DONNEUR D'ORDRE (MDS €)



DÉCOMPOSITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN 2014



AXE 6 - ACCÉLÉRER L'IMPLICATION DES RÉGIONS ET DES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Les stratégies en matière d'énergies et de climat sont désormais des prérogatives des acteurs régionaux et locaux. Elles intégreront leurs enjeux et besoins spécifiques ainsi que les sources d'énergie et leur potentiel, qui sont par essence locales : géothermie, biomasse, biogaz valorisation énergétique des déchets, solaire, récupération de la chaleur industrielle fatale...

Ces ressources énergétiques sont un moyen pour les collectivités de se prémunir contre les variations

erratiques et les aléas du prix des énergies fossiles, en soutenant une activité locale, source d'emplois de long terme. C'est aussi au niveau des territoires que se mesure par exemple l'intérêt des cogénération qui produisent simultanément de l'électricité et de la chaleur, avec des niveaux de performance inégalés par rapport aux équipements de production d'électricité autonomes.

Ces stratégies énergétiques territoriales auront donc vocation à s'inscrire pleinement dans les politiques économiques locales et circulaires. Tous ces programmes répondront aux attentes fortes de nos concitoyens et constitueront de nouvelles voies à explorer pour la relance économique locale.

AXE 7 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, UN ENJEU MAJEUR POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Au-delà des émissions de gaz à effet de serre, les énergies sont aujourd'hui au cœur du débat sur les émissions polluantes qui ont un impact sur la santé et l'environnement des Français, ainsi que des coûts indirects qu'elles génèrent. La meilleure façon d'apporter une réponse efficace à cet enjeu majeur est d'y répondre par une politique énergétique globale portée par la croissance verte.

Plusieurs axes peuvent constituer les piliers de cette politique et ainsi apporter une réponse adaptée à cet enjeu de santé publique :

- La réduction des consommations fossiles ;
- Le développement d'équipements plus performants de combustion et de filtration ;
- Une exploitation et une supervision rigoureuse des installations ;
- Le développement d'une politique en matière des déchets de recyclage et de valorisation, y compris énergétique.

AXE 8 - LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CRÉATRICE D'INNOVATIONS

Les solutions de la transition énergétique et plus particulièrement des services énergétiques sont à l'origine d'une mutation profonde des métiers sous l'influence croissante de :

- Nouveaux équipements plus performants, plus propres et nouvelles technologies utilisées pour mobiliser efficacement les énergies renouvelables thermiques ;
- L'introduction des solutions digitales dans le pilotage énergétique - data analytics, automatismes, télégestion, reporting intelligent - qui contribuent fortement à l'amélioration des performances.

Les entreprises de services énergétiques sont donc en première ligne pour développer, tester et mettre en oeuvre ces nouvelles solutions sur le terrain, en association avec des start-ups innovantes qui fleurissent actuellement dans le domaine de la transition énergétique.



CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE DES RÉSEAUX DE CHALEUR DANS LE DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES TERRITORIALES

Les réseaux de chaleur constituent le meilleur modèle pour capter et valoriser les ressources énergétiques locales dans le cadre des projets d'aménagement de villes durables au service de tous.

C'est dans cet objectif que la PPE a prévu de favoriser la densification et l'extension massive des réseaux existants et la création de nouveaux réseaux :

- Quantité d'énergie renouvelable et de récupération livrée par les réseaux à multiplier par trois d'ici 2023, soit 1,3 Mtep en plus par rapport à 2012 ;
- Quantité d'énergie renouvelable et de récupération livrée par les réseaux à multiplier par cinq d'ici 2030, soit 2,7 Mtep.

Dans ce contexte la FEDENE encourage **la déclinaison de ces objectifs au niveau territorial** pour faciliter leur appropriation par les acteurs locaux et leur atteinte. La FEDENE promeut également plusieurs dispositifs visant à dynamiser le développement des réseaux de chaleur : avances remboursables pour les nouveaux abonnés, certificats verts pour faciliter l'interconnexion des réseaux, fonds de garantie pour accélérer la valorisation de la chaleur fatale industrielle, etc. Et elle soutient tout particulièrement le lancement de l'appel à mobilisation des collectivités « **Une ville, un réseau !** » qui s'adresse aux communes de plus de 10 000 habitants sans réseau de chaleur.

Sources : ADEME Climat Air Energie ed.2015 -
OBSERVATOIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE étude 2012/2015 -
INSEE 2015 - ENQUETE SNCU 2016

UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DECLINÉE PAR SEGMENT DE MARCHÉ

La croissance verte se décline par secteur d'activité, chacun ayant ses objectifs, ses problématiques et ses enjeux ainsi que des solutions adaptées, qui leur sont propres.

L'INDUSTRIE, UN SECTEUR FORTEMENT MOBILISÉ, AUX MARGES DE PROGRESSION ENCORE SIGNIFICATIVES

L'énergie constitue un enjeu majeur pour les industriels, surtout pour des raisons de compétitivité immédiate, mais également dans la durée, pour être moins exposés aux évolutions futures des prix de l'énergie et du carbone.

CHIFFRES CLÉS

CONSOMMATION FINALE

28,8 Mtep (335 TWh), soit **19 %** de la consommation finale (2014), avec une part de chaleur très significative liée aux process.

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

2 Mtep (23 TWh), soit **8,5 %** de la consommation finale du secteur (2012).

ÉMISSIONS DE CO₂

89 Mt, soit **18 %** des émissions nationales de CO₂ (2013).

Le secteur industriel est donc engagé de longue date dans des actions d'optimisation énergétique :

- 33 % de réduction de l'intensité énergétique (1990 à 2012) ;
- Augmentation des consommations d'énergies renouvelables de 4 % en 1990 à 8,5 % en 2012 ;

- 45 % de réduction des émissions de CO₂ (1990 à 2012).

Bien que les objectifs de la PPE soient quasi stables (-2,3 %) pour l'industrie, il existe encore un potentiel très important d'amélioration qui peut contribuer à leur compétitivité et à la relance :

- La récupération des énergies fatales supérieures à 100° C non utilisées, soit 51 TWh, qui pourraient permettre de réaliser des économies potentielles de l'ordre de 2 Mds € ;
- Des économies - non chiffrées à ce jour - envisageables sur les bâtiments et sur le process ;
- Une meilleure valorisation énergétique des déchets : méthanisation, combustibles solides de récupération.

Les conditions nécessaires à créer pour relancer ces projets sont connues :

- Donner de la visibilité sur les évolutions de marché (trajectoires CO₂ et ETS), stabiliser l'environnement réglementaire, et prendre en compte les enjeux industriels de compétitivité internationale ;
- Poursuivre les appels à projets comme Energiebio avec des aides publiques pour relancer la dynamique (150 projets soutenus depuis 2009 : coût estimé de 6,9 € / tonne CO₂ évitée) ;
- Étudier la mise en place de fonds de garantie pour couvrir les risques exogènes (risques de contreparties).

LE RÉSIDENTIEL, UNE POLITIQUE EN MATIÈRES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À RENFORCER

Le secteur résidentiel recouvre trois principaux segments : logement individuel, logement social et copropriétés, qui ont chacun leurs problématiques spécifiques.

Dans un contexte de développement de la précarité énergétique et de baisse du pouvoir d'achat, l'enjeu énergétique porte fondamentalement sur le parc

existant. L'énergie représente en effet en moyenne 4,9 % du budget des ménages.

Les objectifs d'économies d'énergie sont ambitieux : -17,9 % en 2023 et 500 000 logements rénovés par an.

Mais le retard s'accumule, notamment dans le domaine des copropriétés. De nombreux dispositifs publics ont été mis en place (Ecoptz, CEEs, chèques énergie,

CITE...), au risque d'une certaine complexité et donc une lisibilité difficile pour les usagers.

La relance d'une politique d'économies d'énergie dans le résidentiel est donc nécessaire mais complexe.

Diverses pistes d'action peuvent être rapidement explorées :

- Privilégier toutes les actions financées à court terme par les économies pour les usagers ; en particulier, relancer une campagne de sensibilisation sur l'entretien obligatoire des chauffages individuels qui génèrent des économies de 8 à 12 %, supérieures au coût de la prestation ;
- Promouvoir les garanties réelles associées à des contrats d'exploitation qui permettent des économies immédiates de l'ordre de 15 à 20% ;
- Réévaluer et simplifier les dispositifs d'aide aux économies d'énergie, pour les rendre plus prévisibles et créer la confiance qui facilitera la prise de décision ;

CHIFFRES CLÉS

CONSOMMATION FINALE

39,6 Mtep, soit **26 %** de la consommation finale en 2014, dont **80 %** sous forme de chaleur.

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

9,5 Mtep, soit **24 %** de la consommation finale (2012).

ÉMISSIONS DE CO₂

69 Mt, soit **14 %** des émissions nationales (2013)

- Renforcer les programmes d'action de rénovation en faveur des populations les plus fragiles et les plus exposées à la précarité énergétique : « habiter mieux » de l'ANAH, le PREH pour les logements individuels.

LE SECTEUR TERTIAIRE, PROMOUVOIR LA « VALEUR VERTE » DES BÂTIMENTS

Le secteur tertiaire regroupe des réalités très variées, selon l'usage des bâtiments ou leur propriété.

Comme pour le logement, quoiqu'à un moindre degré, l'enjeu principal reste le parc existant :

- **Enjeu sur le parc public** : 370 millions de m² (Collectivités : 220 Mm², Etat : 150 Mm²).

Le coût de l'énergie représente un enjeu budgétaire important dans ces bâtiments et de nombreux projets de rénovation énergétique ont été lancés avec succès dans les dernières années. On note toutefois un ralentissement depuis 2014 lié à la chute du prix des énergies fossiles et aux contraintes budgétaires renforcées.

- **Enjeu sur le parc privé** : 480 millions de m².

Pour l'instant, la mobilisation sur l'amélioration de la performance énergétique reste faible quoiqu'en croissance. Le principal objectif des acteurs immobiliers privés est naturellement la satisfaction des occupants. D'un point de vue strictement financier, les économies d'énergie pèsent en effet peu par rapport au montant des loyers. Les moteurs de la rénovation énergétique sont donc plutôt dans l'image environnementale des bâtiments et, progressivement, dans une « valeur verte » des bâtiments les plus vertueux qui pourrait devenir un

CHIFFRES CLÉS

CONSOMMATION FINALE

19,3 Mtep soit **15 %** de la consommation finale (2014).

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

9,5 Mtep, soit **24 %** de la consommation finale (2012).

ÉMISSIONS DE CO₂

27,5 Mt, soit **7,6 %** des émissions nationales (2013)

moteur financier significatif.

Des contraintes réglementaires permettant l'amélioration des consommations ont été envisagées, mais n'ont pas été mises en oeuvre à ce jour.

C'est le seul secteur qui voit sa consommation énergétique croître, du fait des consommations spécifiques de l'électricité, liées aux usages du bâtiment : confort, numérique...

Les objectifs de réduction de consommation (-28 % en 2030) semblent difficilement atteignables sans des mesures réglementaires, telles que le Décret attendu sur la rénovation dans le tertiaire, ... et une accélération de la valorisation « verte » de ce patrimoine.

La FEDENE, Fédération des Services Énergie Environnement, à travers ses six syndicats professionnels spécialisés par métier (SNCU, SNEC, SVDU, SYPIM, SYNASAV, SYPEMI), regroupe 500 entreprises de services aux bâtiments, aux équipements, aux infrastructures énergétiques et aux occupants, dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des solutions de services sur mesure, fondées sur des engagements de performance réelle, depuis la conception/réalisation (y compris éventuellement le financement pour des solutions en coût global) jusqu'à l'exploitation et la relation client final.

6 SYNDICATS PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS PAR MÉTIERS



SYNDICAT NATIONAL DU CHAUFFAGE URBAIN ET DE LA CLIMATISATION URBAINE

90% des réseaux de chaleur en puissance,
50% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique des réseaux de chaleur en 2015.



SYNDICAT NATIONAL DE L'EXPLOITATION CLIMATISATION ET DE LA MAINTENANCE

70% des bâtiments avec chauffage collectif,
4,9 millions de logements,
700 chaufferies biomasse collectives,
3,5 millions de tonnes de bois.



SYNDICAT NATIONAL DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS URBAINS ET ASSIMILÉS

80% des UVE,
13 millions de tonnes de déchets ménagers valorisés par an.



SYNDICAT DU PILOTAGE ET DE LA MESURE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Intégration des solutions digitales :
- BIM,
- smart management.



SYNDICAT NATIONAL DE LA MAINTENANCE ET DES SERVICES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

50% des installations individuelles,
6 millions de chaudières individuelles sous contrat.



SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ENTREPRISES DE MULTISERVICE IMMOBILIER ET DE FACILITIES MANAGEMENT

Intégration des solutions digitales :
85% des acteurs du marché en volume,
20 millions de m² gérés en multiservice immobilier.